

➔ LA CONTAMINATION, UN RISQUE RÉEL

TOUTE CONTAMINATION EXTERNE A UN IMPACT SUR L'INTERVENANT CONCERNÉ

RISQUE SANITAIRE

Il y a contamination externe lorsque les particules radioactives sont déposées sur la peau ou sur les vêtements. Un graton sur la peau peut engendrer une « dose peau » importante qui augmente avec le temps d'exposition. Le contrôle régulier en zone contrôlée est la seule parade pour limiter la durée d'exposition et donc la dose.

INTERDICTION DE TRAVAIL EN ZC

Une contamination externe peut entraîner des « doses peau » dépassant la limite réglementaire. Cela implique une interdiction de travail en zone contrôlée pendant un an.

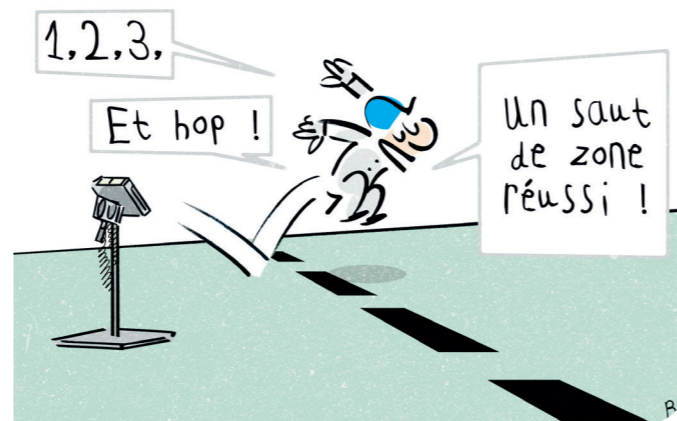
PERTE DE TEMPS

Un chantier contaminé génère des retards liés aux arrêts du chantier, à sa remise en propreté et aux éventuelles prises en charge aux portiques C2, voire au Service Santé au Travail.

➔ LE RESPECT DES SAUTS DE ZONE

AU NIVEAU DES SAUTS DE ZONE, JE RESPECTE TOUS LES POINTS SUIVANTS :

- Saut de zone non complet, **je prévois la logistique.**
- **Je ne déplace pas** un saut de zone existant.
- **Je porte les EPI adaptés** conformément aux prescriptions d'accès.
- **Je respecte** les règles de déshabillage.
- **Je me contrôle** ainsi que **mon matériel** au niveau des sauts de zone.



➔ LES KITS DE DÉCONTAMINATION



EN CAS DE DÉTECTION DE CONTAMINATION PONCTUELLE SITUÉE EN-DESSOUS DES ÉPAULES, je suis pris en charge par le Service Compétent en Radioprotection (SCR) et/ou le gardien des portiques C2. Ils disposent de kits de décontamination corporelle (lingette). Pour toute contamination ponctuelle au-dessus des épaules, je suis pris en charge par le Service de Santé au Travail.



Prévention
contamination

SE CONTRÔLER
C'EST ASSURER



Diffusion par Côte avec accord

➔ LES VECTEURS DE CONTAMINATION

LA DISPERSION DE CONTAMINATION PEUT PROVENIR DE :

- **Non respect** des conditions d'intervention.
- **Défaut de confinement** au niveau des chantiers à risque de dispersion de contamination (sas non étanche, déprimogène arrêté, fuites...).
- **Mauvaises pratiques** de déshabillage.
- **Repli de chantier sans dépistage** de contamination ni remise en propreté de la zone si nécessaire.
- **Entrée en contact** avec tout matériel ou fluide contaminé.
- **Transit d'intervenants et de matériels** contaminés dans des locaux propres.
- **Utilisation de matériel** d'origine inconnue.
- **Non respect** des sauts de zone.

COMMENT ÉVITER LA CONTAMINATION SUR LE CHANTIER

AVANT

POUR TOUS LES INTERVENANTS

- 1 - Je prends connaissance des conditions d'intervention.
- 2 - Je porte les EPI adaptés à mon activité.

+ SI JE SUIS CHARGÉ DE TRAVAUX

- 3 - Je vérifie que toutes les parades du Régime de Travail Radiologique (RTR) sont mises en œuvre et je réalise des dépistages pour contrôler la propreté radiologique initiale de mon chantier.



PENDANT

POUR TOUS LES INTERVENANTS

- 1 - Je protège le sol. Je collecte les égouttures et les fuites.
- 2 - Je range mon chantier.
- 3 - Si une partie découverte de mon corps entre en contact avec un matériel ou un fluide, je vais **IMMÉDIATEMENT** me contrôler.

+ SI JE SUIS CHARGÉ DE TRAVAUX

- 4 - Je réalise des dépistages réguliers.
- 5 - Si la propreté radiologique de mon chantier se dégrade, je le stoppe et je fais procéder à sa remise en propreté.



APRÈS

POUR TOUS LES INTERVENANTS

- 1 - Je contrôle mon matériel et je l'emballage s'il est contaminé.
- 2 - Je respecte les règles de déshabillage.
- 3 - Je me contrôle mains, tenue, pieds, tête et nuque si requis.
- 4 - En cas d'indisponibilité du matériel de contrôle, je me rends immédiatement au point de contrôle le plus proche et je le signale.
- 5 - En cas de détection de contamination, j'appelle le

+ SI JE SUIS CHARGÉ DE TRAVAUX

- 6 - Je réalise des dépistages en fin de chantier et je fais procéder à sa remise en propreté si nécessaire.

